

# COOPERATIVE LYCEE MAURICE RAVEL

Tel : 07 86 00 89 89 (répondeur)

## DISTRIBUTION des MANUELS des TERMINALES: salle du FOYER . RENTREE 2020-2021

A partir de cette année, le Conseil Régional fournit gratuitement les manuels scolaires des élèves de terminales, de ce fait il n'y aura plus de location des livres auprès de la Coopérative Scolaire mais une adhésion de 15 € par élève qui permet de faire fonctionner la Coopérative Scolaire.

A ce jour, nous ne pouvons donner de date pour la distribution (avant ou après la rentrée) vous serez informés de la date sur le site du lycée.

Tous les élèves des classes de terminales devront déposer en même temps un chèque de caution de 100 euros à l'ordre de la Coopérative Scolaire Maurice Ravel.

Pour éviter l'encaissement immédiat, veuillez ne pas dater le chèque de caution : aucun manuel ne sera donné si le chèque de caution est daté. Ce chèque sera rendu au moment de la remise des livres en juillet 2021. *Il ne sera prélevé que dans le cas où la collection ne serait pas remise au plus tard le 10 juillet 2021.*

*La Coopérative a pour but de fournir des manuels scolaires, de subventionner le Foyer Socio Educatif et l'U.N.S.S. Elle fonctionne grâce à la bonne volonté de parents bénévoles, adhérents ou non aux associations de Parents d'élèves.*

Tous les manuels distribués sont personnalisés et nous ne pouvons accepter en retour des livres qui ont été loués à d'autres élèves. De ce fait, gardez la feuille d'attribution donnée lors de la distribution.

*Tout manuel détérioré ou perdu devra être payé. Les élèves ayant eu des litiges les années précédentes devront s'acquitter de leurs dettes en cours, avant de pouvoir récupérer leurs nouveaux livres. Les élèves ne respectant pas les dates indiquées pourront se voir refuser la fourniture de leurs manuels l'année suivante.*

L'adhésion à la coopérative n'étant pas obligatoire, les personnes ne désirant pas se soumettre aux lois de la coopérative, sont libres de se procurer leurs manuels en librairie.